

BULLETIN

MUNICIPAL

d'INFORMATIONS

Monsieur Paul SÉRAMY
nous a quitté



DERNIÈRE MINUTE

Les Anciens du Club Maurice Vincent

à tous leurs amis de Valence-en-Brie

Cette année les circonstances ne nous ont pas permis, comme les autres années, de faire le 14 Juillet l'exposition et la vente de nos travaux, ainsi que la distribution des lots de tombola.

Voici ce que nous vous offrons en compensation :

Le Dimanche 8 Novembre,

à 15 h,

Salle Polyvalente,

Matinée Récréative

par

le GROUPE MÉDIÉVAL

de Provins.

(Entrée Libre)

A l'entracte, Exposition - Vente et Vente de Pâtisseries.

A la sortie, distribution des lots de tombola (il y a encore des billets, au prix habituel : 30 F le carnet de 10, un lot assuré par carnet).

VALENCE en BRIE

Habitants: 549
Valençaises - Valençois
Chef lieu de Canton:
Le Chatelet en Brie
Arrondissement:
Melun
Département:
Seine-et-Marne
27ème ÉDITION

RÉDACTION
DOCUMENTATION
DIFFUSION

MAIRIE
Directeur:
Anne-Marie REDON
Rédacteur en Chef:
Daniel Redon
Commission Presse:
J.Beaudonon - C.Jacquet
P.Couturier - C.Petit
D.Jacquet - Th.Rouquet
R.Verstraete

PHOTOS:
La République de Seine-et-Marne
Le Parisien - La Délivrance
C.PETIT

Dépot légal 86 A RC O/5 1986
Tirage : 350 ex.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
CONSEILS MUNICIPAUX:
- 12 décembre 1991
- 23 janvier 1992
- 6 mars 1992
- 2 avril 1992
REUNION d'INFORMATIONS:
- 23 avril 1992
Les ÉLECTIONS à VALENCE en BRIE
A la RECHERCHE du TEMPS PASSÉ
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du CLUB
M.VINCENT
NOS JOIES - NOS PEINES
EXPRESSION DIRECTE
Les ENFANTS ont la PAROLE
-En classe de neige
- Notre voyage du 18 juin 1992
REVUE de PRESSE - VIE ASSOCIATIVE

ÉLOGE FUNÈBRE de Monsieur Paul SERAMY
SÉNATEUR
PRÉSIDENT du CONSEIL GÉNÉRAL de
SEINE et MARNE
MAIRE de FONTAINEBLEAU
PRÉSIDENT de l'UNION DÉPARTEMENTALE
des MAIRES de SEINE et MARNE

PRONONCÉ en l'ÉGLISE SAINT LOUIS de
FONTAINEBLEAU
LORS de SES OBSÈQUES le 27 FÉVRIER 1992

par
Monsieur Étienne DAILLY
SÉNATEUR de SEINE et MARNE
VICE PRÉSIDENT du SÉNAT
PRÉSIDENT d'HONNEUR du CONSEIL
GÉNÉRAL

Monsieur le Vicaire Général,
Monsieur l'Abbé, Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique,
Monsieur l'Archiprêtre, Curé de cette Paroisse,

Vous avez bien voulu accepter qu'à l'issue du service religieux que vous venez de célébrer, puisse se dérouler dans cette église, l'hommage qui doit être rendu au Président Paul SERAMY, Maire de cette Ville. Nous vous en exprimons notre sincère gratitude.

Monsieur le représentant de M. le Président de la République,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,
Monsieur le Vice-Président du Sénat,
Messieurs les Présidents de Groupes et Messieurs les Présidents de Commissions du Sénat,
Messieurs les Députés et Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Préfets,
Monsieur le Premier Vice-Président du Conseil Général, Madame et Messieurs les Conseillers Généraux,
Monsieur le Vice-Président de l'Union Départementale des Maires, Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Maires,

C'est une profonde émotion et une grande tristesse qui nous ont étreint lorsque, dimanche dans la soirée, nous apprîmes que Paul SERAMY venait d'être enlevé à l'affection des siens.

Certes, depuis de longs mois, nous le savions gravement atteint et son état, depuis quelques semaines, nous inquiétait davantage. Mais il combattait le mal implacable qui le minait avec une telle énergie, il acceptait la souffrance avec un tel courage et il conservait, jusqu'à ces derniers jours, un visage si calme, parfois même souriant, que rien ne pouvait laisser prévoir un dénouement aussi rapide et aussi brutal.

Et voici qu'un tiers de siècle de luttes menées en commun, d'amitié fidèle bien que, - à quoi bon le nier - quelquefois traversée d'orages, de fraternité toujours rajeunie, de solidarité profondément vécue, aboutit, pour moi, à ce dernier et douloureux devoir de saluer, pour la dernière fois, ici, ce matin, Paul SERAMY, au nom

du Sénat de la République et de son Président, au nom du Conseil Général de Seine-et-Marne et de son Vice-Président, au nom du Conseil Municipal de Fontainebleau et de son Premier Adjoint, au nom de l'Union Départementale des Maires et de son Vice-Président, au nom de ses Administrés et de tous ses amis.

Et ce sera sans doute demeurer fidèle à sa mémoire que de le faire en s'efforçant de ne trahir personne et de ne choquer quiconque puisque lui-même s'est précisément attaché, tout au long de sa vie, à faire régner autour de lui le plus large consensus.

Il était né le 4 février 1920, dans l'Allier, à Saint-Voir, sur ces côtes de Saint-Pourçain où ses ancêtres paternels cultivaient leurs vignes.

Son père, comme sa mère, étaient Instituteurs de l'Enseignement Public. Ils termineront tous deux leur carrière comme Directeurs d'École et prendront leur retraite à Vichy, dans leur Bourbonnais natal.

Paul SERAMY y fit ses études selon les affectations successives de ses parents, d'abord à Saint-Voir, puis à Jaligny, puis à Coulandon, enfin à Moulins, au lycée Théodore de Banville où il eut le privilège d'être l'élève d'un grand Philosophe qui y était alors Professeur: je veux nommer Jean GUITTON.

Et c'est parce que sa mère, en 1938, fut nommée Directrice de l'École de Plein Air de Luzancy, - un établissement dépendant de la Ville de Paris -, que Paul SERAMY devint Seine-et-Marnais. Élève au Collège de Meaux, il y obtint son baccalauréat.

Luzancy était, à l'époque, administrée par un Maire, briquetier de son état, Charles CHALAMON, l'un des piliers du Parti Radical en Seine-et-Marne, qui fut Conseiller Général à partir de 1925, de surcroît Président de l'Assemblée Départementale d'octobre 1945 à mai 1949 et mourut, le 3 janvier 1960, toujours en fonctions, après avoir siégé pendant 35 ans à Melun. Il avait, en outre, été sénateur au Conseil de la République de novembre 1948 à juin 1952 et avait d'ailleurs à plusieurs reprises présidé le Conseil puisqu'il en était Doyen d'Age.

C'est ainsi que Paul SERAMY, domicilié à Luzancy chez sa mère et qui achevait une Licence d'Allemand, sans doute attiré par un grand-père qui n'avait pas tardé à déceler son intelligence et sa gentillesse, y épousa, en septembre 1941, la petite-fille de Charles CHALAMON, Suzanne, dont l'état de santé ne permet pas qu'elle soit avec nous, ce matin, auprès de lui.

Décidé à faire à son tour carrière dans l'Enseignement, Paul SERAMY fut d'abord nommé Professeur d'Allemand au Collège de Gannat, puis au Collège de Saint-Pourçain, - sur les lieux même de son enfance -, enfin, en 1946, au lycée de Fontainebleau.

Sept ans après son arrivée dans cette ville qu'il ne quittera plus, en 1953, il fut élu Conseiller Municipal et, aussitôt, Adjoint au Maire, Chargé des Fêtes. Il fut élu Maire, six ans plus tard, en 1959.

Alors encore Membre du Parti Radical et, selon les conseils du grand-père de son épouse, Paul SERAMY se présenta dès 1958 au Conseil Général dans le Canton de Fontainebleau. Il y fut brillamment élu et le Bureau d'Age de la Première Séance du Conseil Général qui suivit cette élection présenta la particularité d'être ainsi composé d'un Doyen en la personne de Charles CHALAMON et d'un Secrétaire d'Agé, le plus jeune, qui n'était autre que son petit-fils, Paul SERAMY.

Réélu Maire de Fontainebleau en 1965, en 1971, en 1977, en 1983 et en 1989, il nous quitte, toujours en fonctions, après trente-trois ans de mandat ininterrompu et Président de l'Union Départementale des Maires, fonction qu'il aura occupée pendant vingt-et-un ans, pour y avoir été élu en 1971 et reconduit en 1977, en 1983 et en 1989.

Réélu Conseiller Général en 1964, en 1970, en 1976, en 1982 et en 1988, il nous quitte, là aussi toujours en fonctions, après trente-quatre ans de mandat ininterrompu au cours desquels il a été "Rapporteur Général des Finances", sous ma présidence pendant douze ans, de 1967 à 1979, puis Président de l'Assemblée Départementale en 1982, dès que nous nous y sommes retrouvés en majorité, donc depuis déjà dix ans.

Les circonstances conduisirent aussi Paul SERAMY à devoir siéger pendant dix ans, de 1976 à 1986, au Conseil Régional d'Ile-de-France.

Quant au plan parlementaire, il fut en 1962, élu Député de notre 9ème Circonscription, celle de Fontainebleau-Nemours.

Membre du groupe du Rassemblement Démocratique, il y siégea pendant cinq ans, notamment avec François MITTERRAND, alors député de la Nièvre, et c'est sans doute le motif pour lequel le Président de la République a tenu à être représenté ici ce matin. Devenu Membre du Bureau de l'Assemblée Nationale, en qualité de Secrétaire, il fut ensuite battu aux élections législatives de 1967.

Et ce n'est que dix ans après, en 1977, qu'il revint au Parlement pour avoir été élu Sénateur sur la liste que nous avons constituée avec lui, Marc JACQUET, Jacques LARCHE et moi-même.

Membre du Groupe de l'Union Centriste, il a déployé au Sénat, depuis quinze ans, une activité législative remarquable à la fois par le nombre des domaines abordés et par leur importance.

Sa carrière au service de l'enseignement le prédisposait à être membre de la Commission des Affaires Culturelles. Il en devint très vite le Rapporteur du Budget de l'Éducation Nationale et s'y distingua rapidement comme spécialiste des problèmes d'éducation, de formation professionnelle et de culture.

En assurant, pendant tant d'années, ce rôle de Rapporteur du Budget de l'Éducation Nationale, Paul SERAMY est devenu le censeur vigilant des Gouvernements successifs, dans ce domaine toujours en mutation.

En 1984, il prit fermement parti contre la suppression de la liberté de l'Enseignement et chacun se souvient de cette brochure qu'il publia, - aussitôt après le retrait du projet de loi Savary -, sous le titre: "L'École Libre: rien n'est réglé!" Comme s'il avait, alors, pressenti les combats qu'il va hélas nous falloir reprendre pour éviter à l'Enseignement Libre l'étranglement progressif qu'il subit à nouveau aujourd'hui. A cet égard, nous ne pouvons qu'être reconnaissant à M. l'Abbé DURANTON, Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique de sa présence ici, ce matin.

En rédigeant ses deux rapports, celui de 1978 et celui de 1980, concernant la formation professionnelle, Paul SERAMY ne poursuivait qu'un but: démontrer qu'il est devenu indispensable de mieux faire coïncider la formation professionnelle avec les réalités économiques, de surcroît locales.

Quant au domaine culturel, c'est à lui que revient le mérite d'avoir, comme Rapporteur, suivi à partir de 1978, avec diligence et compétence, l'exécution du grand projet du Musée d'Orsay.

Partisan déclaré d'une décentralisation raisonnable, Paul SERAMY avait pour habitude, depuis 1978, de rappeler qu'il convenait, - nous le citons -, "de ne pas faire de libertés concédées des obligations onéreuses". En 1979, c'est donc dans cet esprit qu'il fut le Rapporteur, avisé et pugnace, du projet de loi pour le Développement des Responsabilités des Collectivités locales, - la Loi Raymond Barre-Christian Bonnet -, travail qui l'aguerrit comme il contribua d'ailleurs à aguerrir aussi le Sénat tout entier pour les Lois de Décentralisation qui allaient suivre.

En 1982, Rapporteur cette fois du projet de loi relatif à la Répartition des Compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, il demeura fidèle à ce principe que nous évoquions il y a un instant et dénonça tous les pièges financiers de la Décentralisation qui nous était alors proposée.

Enfin, dernier aspect de l'activité du Sénateur Paul SERAMY, la qualité de la vie n'en fut pas le moindre. Il est vrai que Maire de cette Ville de Fontainebleau, il connaissait parfaitement les problèmes d'environnement et toutes les difficultés qu'il peut y avoir à protéger une forêt, sa forêt qu'il aimait tant parcourir à cheval.

Car il partagea avec ses Administrés et finit par incarner la véritable passion de cette cité pour le cheval, participant activement à tous les débats qui pouvaient concourir à rendre plus facile la pratique de l'équitation et créant, dès son arrivée au Sénat, le Groupe Sénatorial d'Étude du Cheval.

Telle est, brièvement résumée, la carrière municipale, départementale régionale et nationale qui fut celle de Paul SERAMY.

Et si nous nous sommes attachés à décrire son activité de Sénateur, c'est parce que nous savons bien que le Premier Vice-Président du Conseil Général, - au cours de la séance solennelle que l'Assemblée Départementale doit tenir demain matin -, et son Premier Adjoint, - au cours de celle que le Conseil Municipal de Fontainebleau ne manquera pas de tenir ces jours prochains -, auront l'un et l'autre à coeur de rappeler, - et ils le feront mieux que quiconque -, ce que lui doivent notre Département et sa Ville.

Au moment où il disparaît à nos yeux, nous conserverons le souvenir de cet Humaniste; d'une inextinguible courtoisie; sentimental peut-être, - et pourquoi pas -, chaleureux assurément; mieux, fraternel, mais qui savait aussi bien écarter de son chemin ceux qui l'avaient déçu qu'il savait offrir à qui voulait l'opportunité d'une amitié durable.

Cette aptitude, qui lui était innée, lui valut bien souvent, en retour, une adhésion, voire un dévouement dont la plupart de ceux qui ont travaillé avec lui et qui sont tous, je le sais, ici ce matin pourraient porter témoignage.

Véritable "patron" du Département; reconnu par l'ensemble de ses Collègues, - qu'ils soient dans sa majorité ou de son opposition -, pour son autorité non dénuée d'humour; sachant décrire les situations difficiles par un bon mot; tolérant s'il en est; ne supportant ni le sectarisme ni les affrontements de personnes; trop pédagogue pour ne pas souffrir l'échec de l'incompréhension; trop lucide pour ne pas fonder son action sur un nécessaire réalisme, Paul SERAMY n'a cessé de rechercher en toutes occasions le plus large consensus, animé qu'il était de la volonté farouche de faire partager par le plus grand nombre son ambition pour sa Ville et pour notre Département.

Sa mort vient creuser un vide dont la mesure est donnée ici même par cette grande affluence; par tous ses

amis rassemblés une dernière fois autour de lui; par la présence des Autorités militaires; des Magistrats; de très nombreux Maires; de la quasi-totalité des Conseillers Généraux, des Conseillers Régionaux et des Parlementaires du Département; par celle de nombreux autres Parlementaires.

La mesure nous en est aussi donnée par la présence effective de M. le Président du Sénat, par la Délégation de notre Haute Assemblée, exceptionnelle par son importance et par les titres et qualités de ses membres, délégation qu'il a tenu à conduire personnellement et au nom de laquelle j'ai le triste privilège de m'exprimer en cet instant.

La mesure nous en est, enfin, donnée par la présence du Représentant de M. le Président de la République.

Tout cela témoigne de la place qu'occupait Paul SERAMY parmi nous.

Il n'est, dès lors, pas surprenant que lui soient prodigués ici, ce matin, tant de considération, d'attachement et d'amitié.

Il n'est pas surprenant que la Ville de Fontainebleau et le Département de Seine-et-Marne, silencieux et fervents dans leur volonté de lui marquer leur reconnaissance, lui fassent ce matin cortège et que nous ayons tous à coeur de rendre un dernier hommage aux qualités du Président Paul SERAMY, à l'efficacité de son action, à l'intransigeance de ses convictions et à son dévouement au bien public.

A sa fille Danièle qui était, nous le savons, son cher et constant souci, à son petit-fils Jean-Vincent, dont il nous parlait si souvent, qui était devenu sa raison d'être et dont il espérait pouvoir, dans l'avenir, être légitimement fier, - que Jean-Vincent sache s'en souvenir -, nous voulons exprimer la solidarité de notre tristesse et dire notre sympathie respectueuse dans le deuil qui les frappe.

Qu'ils soient assurés de la part que nous y prenons. Qu'ils sachent que le souvenir de Paul SERAMY demeurera présent dans nos coeurs et que, pour certains d'entre nous, le vide qu'il laisse n'est pas près d'être comblé.

Réunion de conseil: 12 décembre 1991

L'an mil neuf cent quatre-vingt-onze, le douze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents: MMmes BEAUDENON 2ème adjoint et BERMOND 3ème adjoint, MMrs ROBERT G., ROUQUET Th., MONNET R. et Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés: Mr JACQUET D. ayant donné pouvoir à Mr MONNET R, Mr ROUSSEAU R. ayant donné pouvoir à Mme COUTURIER P. et Mr DAVID D. ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance: Mme BEAUDENON J.

Après lecture du compte rendu du 27 novembre 1991, celui-ci est adopté.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1991:

En présence de Mr BACQUET, percepteur à LE CHATELET en BRIE;

le budget supplémentaire a été examiné par les commissions communale et extra-communale, le 9 décembre 1991.

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du budget supplémentaire par Mme GRIMOIN, secrétaire, en accepte les résultats à l'unanimité.

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à un montant de 1 292 143 Francs.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à un montant de 1 900 713 Francs.

TARIFS à PARTIR du 1er JANVIER 1992:

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les différents tarifs. Ils restent les mêmes qu'en 1990 et 1991, à savoir:

□ Bulletin d'informations "Le Valençois" qui permet aux habitants d'être informés sur l'activité municipale et sur la vie du village (secteur libre)

| | 1991 | 1992 |
|-------------|---------|---------|
| 1/8 de page | 300 F | 300 F |
| 1/4 de page | 600 F | 600 F |
| 1/2 de page | 1 200 F | 1 200 F |
| 1 page | 2 000 F | 2 000 F |

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public.

La publicité nous permet de le financer - Merci aux annonceurs - "Le Valençois" ne coûte rien à la commune.

□ Salle polyvalente: (secteur libre)

| | 1991 | 1992 |
|--|---------|---------|
| 1) personnes ou sociétés extérieures à la commune: (avec une caution de 1 000 F) | 1 925 F | 2 500 F |
| 2) personnes de la commune: | 965 F | 1 000 F |

La salle polyvalente est mise à la disposition de tous. Les tarifs de location sont établis pour une durée de 24 heures. Au delà de 24 heures, le prix est majoré de 50%. En cas de réservation, il est demandé un acompte de 50% de la somme. Pour la réservation, il suffit de téléphoner au secrétariat de mairie pour prendre date. Un contrat de mise à disposition doit être signé à chaque location.

□ Entrée de la salle: (location réservée aux habitants de VALENCE)

Comme en 1991, en 1992 = 200 F

□ Participation à la consommation d'électricité demandée aux différents clubs, aux différentes sociétés, associations de la commune, utilisateurs à titre gracieux de la salle polyvalente (libre).

Comme en 1991, en 1992 = 300 F

Nous demandons à chacun de faire attention à la consommation d'électricité, de ne pas laisser inutilement la lumière allumée (la facture EdF est importante, ce sont tous les contribuables qui paient.)

□ Terrasse Mr COQUILLAT:

comme en 1991, en 1992 = 370 F

□ Indemnités de vêtements et de chaussures allouées aux deux employés communaux:

En 1991 = 189,25 F par application de l'arrêté interministériel du 18 décembre 1989 (J.O. du 23 décembre 1989).

▣ Concessions de cimetière (libre) doit être divisible par 3: 1/3 revenant à l'aide sociale, comme en 1990 et 1991, en 1992:

Perpétuelles: 1 158 F : 3 = 386 F
Cinquantennaires: 603 F : 3 = 201 F
Trentennaires: 414 F : 3 = 138 F

▣ Location salle pour le karaté:
en 1992 = 500 F

▣ Subventions 1991:

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, le 6 décembre 1989, d'appliquer le décret du 30 octobre 1935 relatif au contrôle des associations, oeuvres et entreprises privées subventionnées - J.O. du 31 octobre 1935 codifié en tant qu'il concerne les communes Art L.221.8 alinéa 1 et 2 du code des communes -

Article 1: Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Article 2: Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées ayant reçu une ou plusieurs subventions dans l'année en cours, sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Mme BERMOND, adjoint, notre spécialiste "Finances" fut nommée déléguée de la commune auprès des différentes associations.

- Club M.VINCENT = 670 F ont été alloués lors de la réunion du conseil municipal du 22 avril 1991.

Le conseil municipal décide d'allouer les autres subventions pour 1991:

- Boule Joyeuse = 1 500 F
- Anciens Combattants = 700 F
- Club Sportif = 4 300 F
- C.S.V. Tennis de table = 1 300 F
- C.S.V. Football = 3 000 F
- V.A.L.C. = 2 000 F
- Cyclo Touriste Valençois = 1 300 F
- F.O.C.E.L., Union Départementale des Sapeurs Pompiers, Donneurs de sang de MELUN, S.P.A. FERICY, Mutuelle du Personnel des Collectivités locales, Croix Rouge Française, Secours Populaire Français, Association Départementale des amis et parents d'inadaptés de Seine-et-Marne, Association des Paralysés de France, Association de Contrôle Judiciaire socio-éducatif de Seine-et-Marne, Institut CURIE, Association contre les Myopathies, Handisport = 85 F

- Bons des anciens = 120 F. Comme chaque année, les bons des anciens seront distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année aux personnes de 70 ans et plus ayant leur habitation à VALENCE.

DEMANDE de SUBVENTION:

Pour les classes de découverte à Chatel (Haute Savoie) 11 jours du 8 février au soir au 20 février au matin pour les CE.2, CM.1 et CM.2.

Le conseil municipal

- décide de demander au Conseil Général, le bénéfice des subventions prévues pour les classes de découverte.

- fixe la participation des parents:

1 enfant = 600 F
2ème enfant = 1 000 F
3ème enfant = 1 200 F

INDEMNITÉ de CONFECTION de BUDGET et de CONSEIL à Mr le RECEVEUR de le CHATELET EN BRIE:

Le conseil municipal délibérant, à l'unanimité, donne son accord sur l'octroi de l'indemnité de conseil et sur son taux ainsi que sur l'attribution de confection de budget, à compter de 1991 à Mr BACQUET receveur à LE CHATELET EN BRIE.

INFORMATIONS:

Immeuble menaçant ruine - 3 rue Jean HADERER -

En date du 29 novembre 1991, un arrêté a été pris par le maire afin de faire cesser l'état de péril imminent que présente cet immeuble qui appartient à l'Association de Relogement sis 28, voie des Prés à EPINAY sur ORGE. Différents courriers lui ont été adressés et sont restés sans réponse.

Soirée au profit des classes de neige avec l'orchestre B.HEMBERT le 21 septembre 1991: bénéfice = 4 132 F.

COMPTE-RENDU de RÉUNIONS ou RENDEZ-VOUS:

Mercredi 4 décembre 1991: 20h30 - Mairie - Bulletin municipal d'informations "Le Valençois" n° 26 -

Lundi 9 décembre 1991: Commission communale et extra-communale des finances: budget supplémentaire -

Mme le Maire souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à ses collègues du conseil municipal.

Réunion de conseil: 23 janvier 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le vingt trois janvier à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents: Mme BERMOND 3ème adjoint, MMrs ROUSSEAU R., ROUQUET Th., MONNET R. et Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés: Mr JACQUET D. 1er adjoint, ayant donné pouvoir à Mr MONNET R, Mme BEAUDENON J. 2ème adjoint, ayant donné pouvoir à Mme REDON, Mr ROBERT G. ayant donné pouvoir à Mme BERMOND et Mr DAVID D. ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance: Mr ROUQUET Th.

Après lecture du compte rendu du 12 décembre 1992, celui-ci est adopté.

RÉGULARISATION de la SITUATION d'un EMPLOYÉ COMMUNAL:

En raison de l'arrêt de travail de Mme VERS-TRAETE Georgette depuis la rentrée scolaire le 6 janvier 1992, Mme LACOMME Brigitte a dû la remplacer à l'école auprès de Mme PETIT pour s'occuper des jeunes enfants.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que Mme LACOMME Brigitte soit employée 31 h et non plus 20 h.

CHÈQUE:

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à encaisser un chèque du Crédit Agricole du 9 janvier 1922 d'un montant de 2.166,82 Francs n 205 0084 en règlement d'un bris de glace au foyer polyvalent (sinistre du 12 juillet 1991 - Compagnie d'Assurance: GROUPAMA SAMDA).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL du COLLEGE ROSA BONHEUR: Modification des Statuts.

Le Syndicat a pour buts:

- d'assurer la gratuité des fournitures scolaires;

- d'assurer le remboursement des emprunts souscrits antérieurement à la prise en charge des frais de fonctionnement et d'investissement par le Conseil Général, ainsi que de celui à contracter pour le financement de la part intercommunale pour l'extension du collège en partenariat avec le Conseil Général;

- d'étudier tout soutien logistique aux actions spécifiques qui paraîtraient souhaitables et nécessaires en direction des élèves et pourraient être mis en place sous réserve de l'approbation à la majorité des représentants des communes qui siègent.

SECTORISATION des LYCÉES:

Comme suite au courrier du 23 décembre 1991 de Mr l'Inspecteur d'Académie concernant la sectorisation des lycées, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ne peut accepter la proposition de scolariser les élèves sur le Lycée de VAUX le PÉNIL;

- demande que les élèves soient dirigés, comme actuellement, sur les établissements de FONTAINEBLEAU.

Il n'existe aucun transport scolaire pour VAUX le PÉNIL, alors qu'il y a un service de car pour FONTAINEBLEAU, organisé par le Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire d'HÉRICY, service mis en place depuis le 13 novembre 1989 avec l'accord de Mr le Préfet de Seine et Marne (il a fallu 3 ans pour l'obtenir). Ce service donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal se doit de respecter la volonté des familles qui désirent scolariser leurs enfants vers les établissements scolaires de FONTAINEBLEAU, depuis de nombreuses années.

INSERTION SOCIALE et PROFESSIONNELLE des JEUNES en DIFFICULTÉ (mesures en faveur de la formation et de l'emploi)

Le Conseil Municipal accepte le principe de la création d'une mission locale.

S.M.E.S.E.S.O.M. Syndicat mixte d'étude du sud-est Seine et Marnais pour les ordures ménagères

Le Conseil Municipal:

- Vu la création d'un syndicat mixte d'étude du sud-est Seine et Marnais pour la valorisation et le traitement des ordures ménagères et assimilées (S.M.E.S.E.S.O.M.)

- après avoir pris connaissance du projet de sta-

tuts dudit syndicat;

- accepte l'adhésion du syndicat intercommunal de la région de MONTEREAU pour le traitement des ordures ménagères au syndicat mixte d'étude du sud-est Seine et Marnais pour la valorisation et le traitement des ordures ménagères et assimilées (SMESESOM) dont il adopte le projet de statuts.

Les nouveaux habitants seront reçus le samedi 7 mars 1992 à 11 heures.

Le repas des anciens est fixé au dimanche 15 mars 1992.

INFORMATIONS:

- Subvention du Conseil Général: 6 646 F pour l'entretien de la voirie (somme que nous avons reçue).

- Redevances des mines sur les hydrocarbures liquides ou gazeux: 7 365 F (somme reçue)

ÉGLISE:

Remplacement par la fourniture et pose, d'une porte en chêne (sur le côté vers le monument aux morts)

| | |
|---------------|------------|
| Coût | 5 277,01 F |
| T.V.A. 18,60% | 981,52 F |
| Total | 6 258,53 F |

par Mr Michel HADROT 18, rue A.Taboulet 77830 VALENCE en BRIE

CONSTATATION de l'ÉTAT de CATASTROPHE NATURELLE dans notre commune comme suite aux dégradations provoquées sur des immeubles d'habitations par la sécheresse qui a sévi dans le département en 1989 et 1990 - Journal Officiel du 27 décembre 1991 - Arrêté Interministériel du 4 décembre 1991 -

ÉLECTIONS RÉGIONALES et CANTONALES: les dimanches 22 et 29 mars 1992.

Remerciements reçus pour les subventions allouées à la F.O.C.E.L. et l'Association Française contre les Myopathies.

De nombreuses cartes de vœux ont été reçues, comme chaque année: Président de la République, Premier Ministre, Préfet, Mr HYEST député, Mr SÉRAMY Président du Conseil Général, des 4 sénateurs Seine et Marnais, D.D.E., D.D.A., Pompiers, Société des EAUX, Gendarmerie, Police, etc

COMPTE RENDU de RÉUNIONS ou RENDEZ-VOUS:

Vendredi 13 décembre 1991: Le CHATELET en

BRIE - Pot de l'Amicale des Maires.

Samedi 14 décembre 1991: CHARTRETTES: Amicale des MAIRES en présence de Mr SÉRAMY, Président du Conseil Général; Mr SOULIGNAC, représentant Mr le Préfet; Mr HYEST, député; MMrs FRANÇOIS et LARCHE, Sénateurs; Mr LE GUEN, Conseiller Général; Mr SENAME, Président de l'Amicale des Maires. Les problèmes des différentes communes du canton ont été posés.

Dimanche 15 décembre 1991: Noël des enfants organisé par V.A.L.C. (Valence-Animation-Loisirs-Culture dont la présidente est Mme VERSTRAETE) et la Municipalité. Les jouets ont été offerts par V.A.L.C. - nous les en remercions - faisant ainsi des économies à la Commune (donc aux contribuables, il faut en être conscient)

Dimanche 5 janvier 1992: 11 heures - Présentation des vœux en présence de Mr LE GUEN, Conseiller Général.

Lundi 6 janvier 1992: 18h30 - HÉRICY - Présentation des vœux par Mr TRIDANT, Maire, avec de nombreux maires des communes environnantes.

Mercredi 8 janvier 1992: 18h30 - Révision de la liste électorale: au 10 janvier 1992, 377 inscrits (21 additions et 7 radiations)

Vendredi 10 janvier 1992: invitée par Mr HYEST, Député.

Samedi 11 janvier 1992: 9h30 - Commission communales des impôts: révision cadastrale.

Lundi 13 janvier 1992: 20h30 - École: réunion pour les classes de neige.

Mercredi 15 janvier 1992: Commission communale des impôts.

Jeudi 16 janvier 1992: C.V.S. Tennis de table: invitée à la galette des rois.

Mardi 21 janvier 1992: 9h - Commission communale des impôts: révision
16h - Visite aux enfants des écoles.
18h30 - Le CHATELET en BRIE: sectorisation des lycées.
21h - Invitée par C.S.V. Section Football: galette des rois et remise de maillots.

MMrs ROUQUET Th. et MONNET R. rendent compte des réunions auxquelles ils ont assisté:
- projet de regroupement pédagogique le 16 décembre 1991

- S.D.A.U. Almont Brie Centrale le 13 janvier 1992
- S.I.R.M.O.T.O.M. le 21 janvier 1992.

Réunion de conseil: 6 mars 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le six mars à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents: Mr JACQUET D, 1er adjoint, Mme BERMOND S. 3ème adjoint, MMrs ROUSSEAU R, ROBERT G., MONNET R. et Mme COUTURIER P., conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés: Mme BEAUDENON 2ème adjoint ayant donné pouvoir à Mme REDON; Mr ROUQUET Th. ayant donné pouvoir à Mr JACQUET D.

Secrétaire de séance: Mr JACQUET D.

Après lecture du compte rendu du 23 janvier 1992, celui-ci est adopté.

Mme le Maire demande à ses collègues d'observer une minute de silence à la mémoire de Mr Paul SÉRAMY, Président du Conseil Général, Sénateur, Maire de Fontainebleau, décédé le dimanche 23 février 1992.

VESTIAIRE du STADE:

Le samedi 29 février 1992, la commission des travaux et les conseillers municipaux se sont réunis pour examiner les différentes propositions.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à donner son accord:
- pour la maçonnerie (Devis de Mr DE ALMEIDA)
- pour l'électricité et les sanitaires (Devis de Mr GODRY)
- pour la menuiserie (Devis de Mr HADROT)

SUBVENTION pour le ROUMANIE: "CRUSOVU 1992"

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à verser une subvention de 1 000 F.

Une délégation de la commune de LE CHATELET en BRIE doit se rendre à CRUSOVU du 1er au 9 mai 1992: des colis avec vêtements, alimentation, produits pharmaceutiques et des graines (blé, maïs, pois, fèves) seront remis en mains propres aux familles.

CARRIÈRE d'ÉCHOUBOULAINS (Enquête publique du 23 mars au 25 avril 1992)

Un registre d'enquête est mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture de la mairie pour permettre aux intéressés d'y consigner leurs appréciations, suggestions et contre-propositions.

La commune entend demander réparation de tout dommage, de toute dégradation sur

ses meubles et ses immeubles et sur ceux des habitants en raison:

- des bruits (tirs de mine, explosifs, etc...)
- des poussières.

Il faut impérativement veiller à l'impact sur les eaux souterraines.

L'alimentation en eau potable doit être sauvegardée (ancien captage et nouveau captage).

L'eau doit rester de bonne qualité bactériologique et le taux de nitrates ne doit pas être plus élevé qu'il est actuellement.

O.P.A.H.:

Opération programmée d'amélioration de l'habitat. Le Conseil Municipal donne son accord au projet d'études.

INFORMATIONS:

Syndicat Intercommunal de la Région de MONTEREAU-FAULT-YONNE pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.)

Coût pour 1992:

- Cotisations: 549 hab. x 0,50 F par hab. = 274,50 F
- Frais d'exploitation de l'usine d'incinération: 549 hab. x 64,20 F (charge par hab.) = 35 245,80 F
- Frais de collecte des ordures ménagères: 549 hab. x 149,46 F = 82 053,54 F
- Amortissement de la dette: (549 hab.)
Remb. de la dette : 5 906,75 F
Intérêts + 579,52 F = 6 486,27 F
- Frais de bureau commun = 2.862,98 F

-Frais d'administration générale = 805,01 F
 -Frais d'investissement:
 549 hab. x 2,59 F (par hab.)
 = 1 421,91 F

 129 150,01 F

129 150 F / 549 hab. = 235,24 F/hab.

ASSURANCE Commune "SAMDA":

Coût = 23 517,63 F
 dont prime nette = 21 955,00 F
 et dont taxes = 1 562,63 F

La part afférente aux assurances de personnes est de 3 728 F exonérée des taxes fiscales sur les conventions d'assurance. La part afférente aux responsabilités transférées au titre des lois de décentralisation est de 476,16 F toutes taxes comprises.

Par rapport à celui de 1991, le tarif 1992 présente les évolutions suivantes dues, soit à l'indexation prévue au contrat, soit à l'aggravation du nombre et du coût des sinistres:

- dommage aux biens: 5% (indexation)
- responsabilité civile: 10%
- autres garanties: inchangé

ASSAINISSEMENT: Chemin de Beauregard

Coût total hors taxes: 60 000,00 F
 TVA 18,60 %: 11 160,00 F

 TOTAL T.T.C.: 71 160,00 F

Subvention Agence du Bassin Seine-Normandie: 19 600,00 F

TOTAL: 51 560,00 F

Travaux effectués par S.A. FREGO - Travaux Publics et Particuliers, 60, rue St Liesne 77000 MELUN

EAU:

présentant une teneur en nitrates supérieure à la norme, ce qui la fait interdire à la consommation pour les nourrissons et les femmes

enceintes. Eau conforme aux normes pour les paramètres bactériologiques analysés.

LISTE ELECTORALE:

Inscrits au 10 janvier 1992: 377
 Radiations: 16

 Total des inscrits au 29 février 1992: 361

COMPTE RENDU de REUNIONS ou RENDEZ-VOUS:

Dimanche 26 janvier: Galette offerte aux Anciens par le Maire et les adjoints.

Lundi 27 janvier: Charte Intercommunale présentée par Mr LE FLEM président et Maire de MOISENAY.

VACANCES

Mercredi 12 février: Rendez-vous avec Mr BRYNAERT de la D.D.E.: fossé, chemin des Epinettes.

Jeu di 13 février: Réunion avec Mr HYEST, Député.

Lundi 17 février: Réunion avec les conseillers municipaux:
 - regroupement pédagogique
 - P.O.S.

Samedi 22 février: FONTAINE le PORT: remise des médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communale.

- d'Or à Mr BIRBAUM, Maire (38 ans)
- d'Argent à MMrs COUROT, adjoint (20 ans) et DAUVE, conseiller municipal (20 ans)

Mardi 25 février: Le CHATELET en BRIE - 18h30 - Amicale des Maires

Mercredi 26 février: Rendez-vous avec Mr BRYNAERT de la D.D.E.:

Jeu di 27 février: FONTAINEBLEAU: enterrement de Mr Paul SERAMY, Sénateur, Maire de FONTAINEBLEAU et Président du Conseil Général.

Vendredi 28 février: Projection de photos de Mr PETIT, directeur d'école (classe de neige).

Samedi 29 février: réunion avec tous les conseillers municipaux: vestiaire, stade, informatique.

DESTRUCTION DES CHARDONS

- Arrêté Prefectoral du 15/2/1982,
- Arrêté Municipal du 21/8/1987.

La destruction des chardons est obligatoire - Les propriétaires ou occupants de terres infestées sont tenus de procéder à la destruction des chardons.

Réunion de conseil: 2 avril 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le deux avril à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents: Mr JACQUET D. 1er adjoint, Mme BEAUDENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, MMrs ROUSSEAU R, ROBERT G., ROUQUET Th., MONNET R. et Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Etait absent et excusé: Mr DAVID D., ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance: Mr JACQUET D.

Après lecture du compte rendu du 6 mars 1992, celui-ci est adopté.

Le compte administratif 1991 et le budget primitif 1992 furent examinés par les commissions communale et extra-communale le lundi 30 mars 1992.

Mr BACQUET, receveur municipal à Le Châtelet en Brie était présent à la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 1992.

COMPTE ADMINISTRATIF 1991

Aux termes de l'article L.121.13 du code des communes, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Mme le Maire propose que Mr JACQUET, 1er adjoint, soit élu.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal entend la lecture du compte administratif 1991 par Mme GRIMOIN, secrétaire, et en accepte les résultats à l'unanimité (le Maire ne prenant pas part au vote).

Section de fonctionnement:

- Dépenses: 1 860 242,43 F
 - Recettes: 3 920 249,02 F

 Excédent: 2 060 006,39 F

Section d'investissement: Restes à réaliser

- Dépenses: 711 119,89 F 1 704 384,14 F
 - Recettes: 711 119,89 F 244 849,00 F

Résultat de clôture: Excédent = 600 471,25 F

Excédent de 2 060 006,39 F malgré nos travaux importants (foyer polyvalent) et ce
 - sans augmentation d'impôts
 - sans emprunt

Aucun emprunt n'a été contracté depuis 1987 (en 1987: travaux de réalimentation en eau potable)

BUDGET PRIMITIF 1992

Après présentation du budget, chapitre par chapitre

tre par Mme GRIMOIN, secrétaire, celui-ci est adopté à l'unanimité.

| FONCTION-NEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------------|----------------|
| - DEPENSES: 2 498 487 F | 863 071 F |
| - RECETTES: 2 498 487 F | 863 071 F |

VOTE des 4 TAXES

Malgré le voeu du Maire de ne pas augmenter les impôts - avis partagé par MMmes BEAUDENON et BERMOND adjointes ainsi que par Mr G.ROBERT - les autres membres (6) ont voté pour une augmentation.

Le Maire a demandé que cette augmentation soit la plus faible possible. Elle fut portée à 1,00972.

En conséquence, les taux sont les suivants:

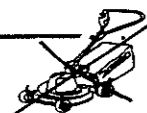
| | 1991 | 1992 |
|-----------------------|-------|-------|
| Taxe d'habitation : | 11,30 | 11,41 |
| Foncier bâti : | 24,58 | 24,82 |
| Foncier non bâti : | 68,47 | 69,14 |
| Taxe professionnelle: | 11,59 | 11,70 |

Il n'y a eu aucune augmentation durant 6 années consécutives de 1986 à 1991.

BUDGET SÉPARÉ: EAU et ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal:

- décide de demander à Mr le Préfet de Seine et Marne le report de l'application de l'arrêté



Arrêté

Rappel de l'arrêté municipal du 10 Juillet 1989

"L'utilisation de tous engins à moteur : tondeuse à gazon, tronçonneuse, débroussailluse, faucheuse, motoculteur, etc ... est interdit les dimanches et jours fériés avant 9 heures et après 12 heures afin de ne pas troubler le repos ou la tranquillité des habitants"

primitif 1992.

Jeudi 26 mars: 14h30: Syndicat Electrification: CA 1991 et BU 1992.

16H30: Syndicat Vallée Javot: CA 1991 et BU 1992.

Dimanche 29 mars: Elections cantonales.

Lundi 30 mars: Commission finances: CA 1991 et BP 1992.

Mercredi 1er avril: Rendez-vous avec Mme RYCHBOSCH, Inspecteur de l'Education Nationale: regroupement pédagogique.

Réunion d'informations: 23 avril 1992

Compte rendu de la réunion d'informations du jeudi 23 avril 1992 à vingt heures trente, à la mairie.

Étaient présents: Mme REDON-MICHAUD, Mr D.JACQUET, MMmes J.BEAUDENON et S.BERMOND, MMrs G.ROBERT, Th. ROUQUET, D.DAVID, Mme COUTURIER.

En raison de la démission de Mr René MONNET, conseiller municipal remise le 6 avril 1992,

son remplacement au sein de chaque syndicat sera assuré par un suppléant élu après les élections de 1989.

Syndicat intercommunal du Collège ROSA BONHEUR:

Titulaires: Mr Guy ROBERT
Mme J. Beaudenon
Suppléante: Mme S. BERMOND

S.I.R.M.O.T.Q.M. (Syndicat intercommunal des ordures ménagères)

Titulaires: Mr Robert ROUSSEAU
Mr Thierry ROUQUET

Syndicat de la Perception:

Titulaires: Mr Thierry ROUQUET
Mr Guy ROBERT
Suppléant: Mr Daniel JACQUET

Syndicat Transports Scolaires d'HÉRICY-FONTAINEBLEAU:

Titulaires: Mr Daniel JACQUET
Mme J. Beaudenon
Suppléant: Mr Robert ROUSSEAU

Aucun changement pour les autres syndicats et les différentes commissions communales (le nombre de conseillers restants étant suffisant).

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL VALENCE en BRIE - ÉCHOUBOULAINS:

Arrêté n° 4 du 24 janvier 1992 de Mr COUILLEROT, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, portant sa création:

Article 1: Il est créé un regroupement pédagogique intercommunal entre les communes de VALENCE en BRIE - ÉCHOUBOULAINS.

Article 2: La structure pédagogique de ce R.P.I. s'articule de la façon suivante:

- VALENCE en BRIE 077 0171 T : 2 élém.
- ÉCHOUBOULAINS 077 0160 T : 3 élém.

Article 3: Ce regroupement sera mis en place à la rentrée scolaire 1992.

Article 4: L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription de MONTEREAU est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMMUNE de VALENCE en BRIE - FONDS DE ROULEMENT:

Document établi par Mr BACQUET, percepteur à Le CHATELET en BRIE (reçu le 13 avril 1992)

1) Montant du fonds de roulement:

- Fin 1990: 1 744 948,46 F
- Fin 1991: 2 060 006,39 F

2) Durée du fonds de roulement:

a) par rapport au total des dépenses:

- Fin 1990: 161 jours
- Fin 1991: 329 jours
(moyenne départementale 1990: 153 jours)

b) par rapport aux charges de fonctionnement et de la dette:

- Fin 1990: 378 jours
- Fin 1991: 446 jours
(moyenne départementale 1990: 262 jours)

COMPTE RENDU de RÉUNIONS ou de RENDEZ-VOUS

Lundi 6 avril: Le Châtelet en Brie: O.P.A.H. convention.

Mardi 7 avril: Le Châtelet en Brie: Syndicat Collège Rosa Bonheur.

Jeudi 9 avril: Le Châtelet en Brie: Gendarmerie: Inspection annuelle de l'Unité.

Vendredi 10 avril: Le Châtelet en Brie: Ambassadeur de ROUMANIE et son épouse.

Rendent comptes:

- Mme COUTURIER de la réunion "Charte Intercommunale" le 10 avril à MOISENAY.

- Mme BEAUDENON de la réunion pour les trans-

ports scolaires sur FONTAINEBLEAU du Syndicat Intercommunal d'HERICY-FONTAINEBLEAU, le lundi 13 avril. Mr Robert ROUSSEAU était présent à cette réunion.

- Mr Guy ROBERT et Mme BEAUDENON de la réunion du Syndicat du Collège Rosa Bonheur à Le Châtelet en Brie, le mardi 21 avril.

En fin de réunion, Mr Daniel JACQUET remet à Mme REDON une photocopie de la lettre qu'il a adressée à Mr le Préfet, le 21 avril 1992, lui demandant de démissionner de son poste de maire-adjoint tout en restant conseiller municipal (démission qui avait été annoncée à l'issue du Conseil Municipal du 2 avril 1992).

PROPRETÉ des TROTTOIRS

Il est rappelé à nos concitoyens qu'ils sont responsables de la propreté du trottoir situé devant leur propriété.

En cas d'accident, provoqué par des causes diverses telles que crottes de chiens, neige, verglas, taches d'huile, POUBELLES, etc ... leur responsabilité peut être engagée.

ÉLAGAGE: Les haies ou branchages ne doivent en aucun cas déborder de leur propriété, charge à eux de faire procéder à leur taille ou élagage.

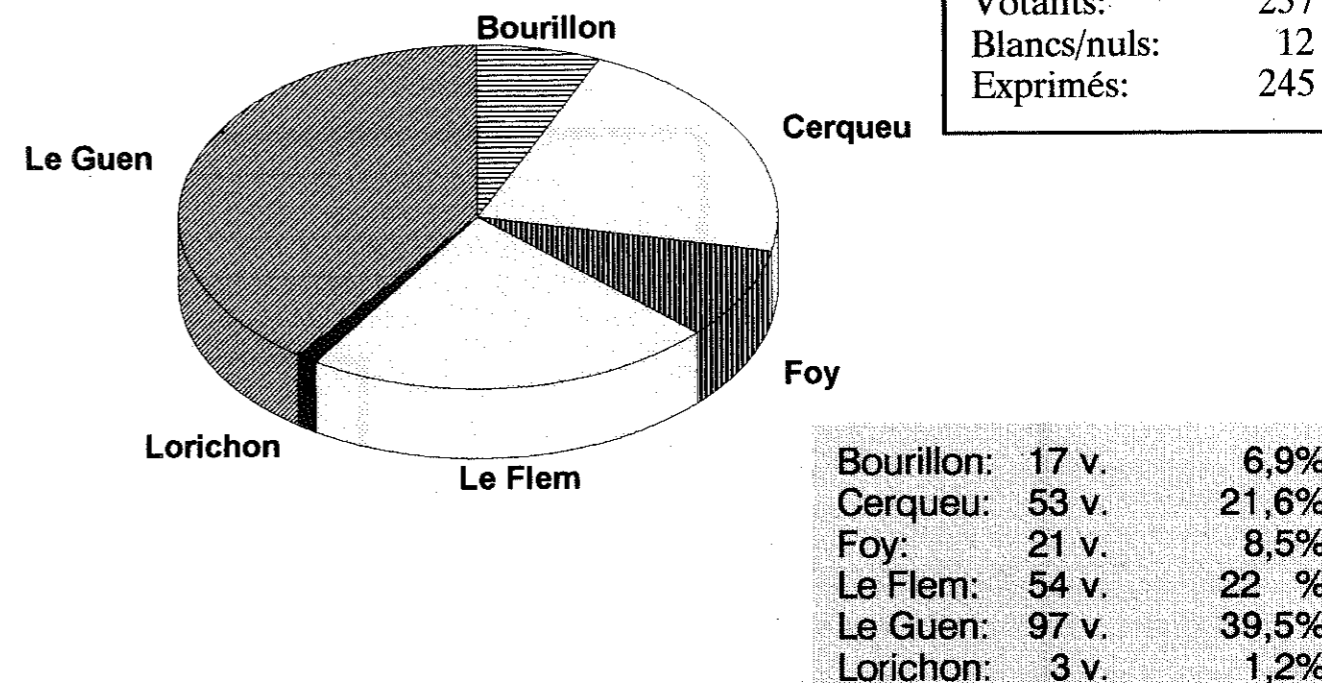
Nous vous demandons également de bien vouloir respecter les fleurs.

Merci

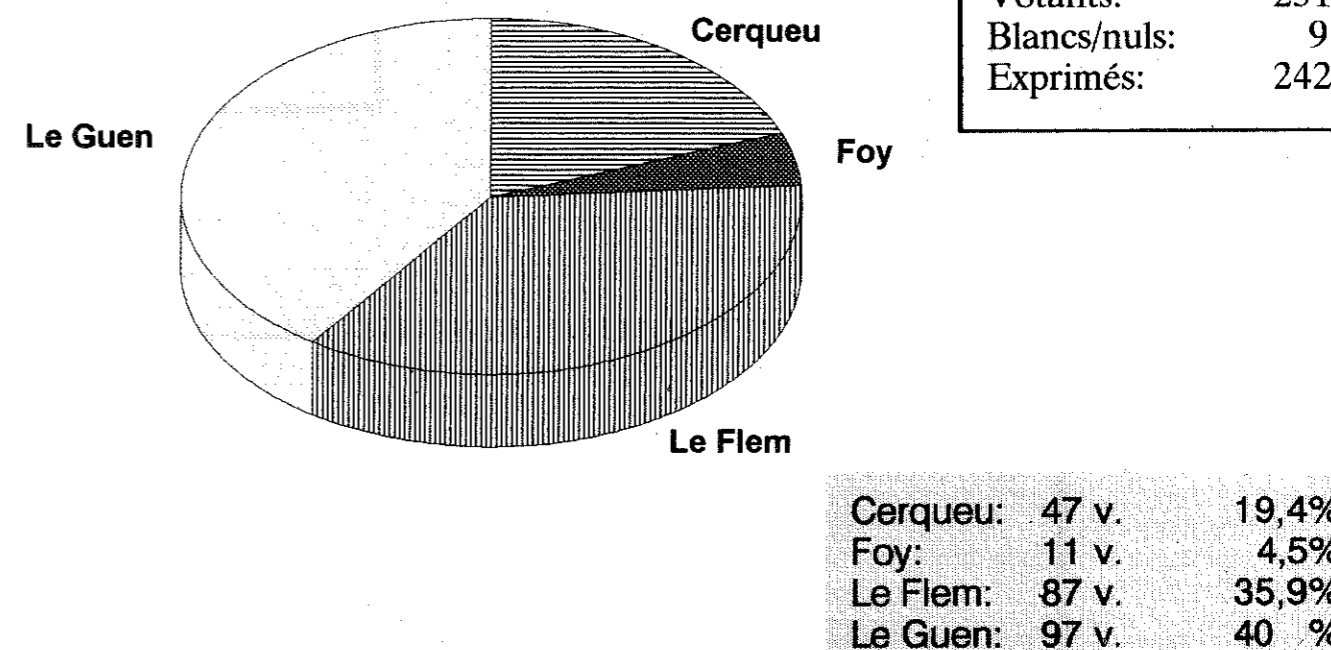
Les Élections à Valence-en-Brie

ÉLECTIONS CANTONALES

1er tour: 22 mars 1992

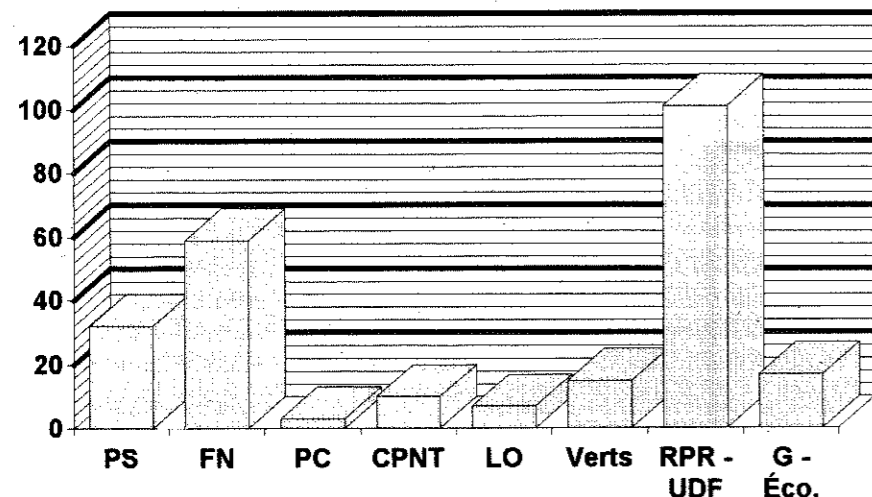


2ème tour: 29 mars 1992



ÉLECTIONS RÉGIONALES

Un seul tour: le 22 mars 1992



| | |
|--------------|-----|
| Inscrits: | 361 |
| Votants: | 257 |
| Blancs/nuls: | 13 |
| Exprimés: | 244 |

| | | | | | |
|-------|----|-------|----------|-----|-------|
| PS: | 32 | 13,1% | LO: | 7 | 2,8% |
| FN: | 59 | 24,1% | VERTS: | 15 | 6,1% |
| PC: | 3 | 1,2% | RPR-UDF: | 101 | 41,3% |
| CPNT: | 10 | 4 % | G.Eco: | 17 | 6,9% |

A la recherche du temps passé

(suite n°4)

1861

10 FÉVRIER 1861 - Un arrêté de Monsieur le Préfet fixe la clôture de la chasse au 15 février pour le lièvre et au 15 mars pour la chasse à courre.

17 FÉVRIER 1861 - Fixation du taux de la rétribution scolaire. Ecole de garçons et de filles: 1ère catégorie: 1,00 F
2ème catégorie: 1,50 F
3ème catégorie: 1,75 F

Le traitement fixe de l'instituteur est arrêté à la somme de 200,00 F.

Considérant ensuite qu'il y a lieu d'élever le traitement minimum, vote d'un supplément de 1086,25 F sur le rôle de la rétribution scolaire.

28 MARS 1861 - Un état est fait des enfants qui n'ont pas encore été vaccinés et qui n'ont pas eu la petite vérole: ils sont au nombre de 14.

5 NOVEMBRE 1861 - Défense est faite de grappiller, considérant que la plupart des personnes qui se livrent au grappillage, non seulement dérobent la part du pauvre, mais encore, cueillent, arrachent et enlèvent des vignes, sans autorisation, ni permission. Attendu que ce droit m'est signalé par la plupart des vigneronns comme dé-généralant en abus, le garde-champêtre demeure chargé de l'exécution du dit arrêté.

8 NOVEMBRE 1861 - Nouveau cimetière à Valence. Les jardins Nord-Ouest du village furent trouvés convenables pour cette destination. L'Administration fit ce qu'il était de son devoir pour procéder à l'expropriation et traiter à l'amiable et de gré à gré sur l'indemnité à accorder aux propriétaires. (Aubry, Dumoulinneuf, et Vve Collignon)

1862

5 FÉVRIER 1862 - Proposition

d'échange de la Maison Commune et d'Ecole actuelle avec celle de Mr CORNU, située près de l'église et au centre de Valence.

9 FÉVRIER 1862 - Règlement des Concessions de terrains à faire dans le cimetière de la Commune. Les concessions seront divisés en trois classes: perpétuelles, trentenaires, temporaires.

Chaque terrain concédé aura au minimum une contenance de 2 mètres superficiels.

Les prix des concessions est ainsi fixé:

- perpétuelles: 75,00 F pour le mètre superficiel.
- trentenaires: 20,00 F pour le mètre superficiel.
- temporaires : 10,00 F pour le mètre superficiel.

Le prix de chaque concession sera versé dans la caisse municipale, attendu que la Commune ne possède pas de Bureau de Bienfaisance.

1863

25 MAI 1863 - Demande d'une Institution Religieuse.

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame la Baronne de MORACIN serait disposée à prêter une maison à la Commune à la condition que l'instruction fut donnée aux jeunes filles par une institutrice religieuse. Madame de MORACIN s'engageant à supporter toutes les dépenses autres que celles de la rétribution scolaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre un vote sur cette question. Le Conseil, à la majorité des voix, émet le voeu susénoncé et charge Monsieur le Maire de transmettre sa délibération à Monsieur le Préfet pour qu'il soit donné telle suite que de droit.

1864

20 JUIN 1864 - Destruction des vipères: En vertu de la circulaire de Monsieur le Préfet du 4 mars 1864 relative à la destruction des vipères et la promesse faite à 0,40 F par tête présentée, Mr REMOND nous a remis trois têtes de vipères et Mr DOI-NEAU, garde-chasse à la Marche, nous en a présenté six, de quoi nous avons délivré à chacun un certificat que nous adressons à Monsieur le Préfet.

28 AOÛT 1864 - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame la Baronne de MORACIN a fondé dans la Commune une maison d'Ecole de Filles et une salle d'asile, qu'elle a fait bâtir une sacristie dont l'église avait le plus grand besoin. Il y aurait lieu de lui offrir un témoignage de reconnaissance. Il sait qu'elle désirerait être enterrée elle et sa famille dans le caveau qui se trouve sous l'église de Valence. Il propose de demander à l'autorité compétente l'autorisation nécessaire à cet effet. Le Conseil Municipal émet unanimement le vœu que la dite autorisation soit promptement sollicitée afin de confirmer à Madame la Baronne que la Commune de Valence s'empresse de lui être agréable en accédant aux désirs exprimés.

1865

26 JANVIER 1865 - Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier contenant le Plan et Devis d'une maison d'école à Valence. Un décret du 15 septembre dernier autorise la Commune de Valence à céder au Sieur CORNU la maison d'école actuelle et à recevoir une autre maison pour y installer l'école. L'Administration Préfectorale n'ayant pu comprendre l'impôt dans le budget de 1865, un rôle spécial est établi, représentant environ 20 centimes sur tous les contribuables en 1865 et appliqué sur les 4 contributions directes.

31 MAI 1865 - Réunion du Conseil Mu-

nicipal en présence de Monsieur le Curé et de Monsieur BARRARD, fondateur de cloches, pour la refonte de la vieille cloche fêlée pesant 410 kilogrammes.

La nouvelle cloche pèse 470 kilogrammes. Coût de cette opération: 755,90 F

14 AOÛT 1865 - Au nom de l'Empereur, renouvellement quinquennal de nomination de Monsieur LOISEAUX Alphonse Hyppolite aux fonctions de Maire et de Monsieur TISSIER Louis Joseph aux fonctions d'Adjoint.

1866

3 JUIN 1866 - Monsieur le Ministre des Cultes ayant refusé l'autorisation d'inhumer Madame la Baronne de MORACIN dans le caveau qui se trouve sous l'église de Valence, le Conseil Municipal nonobstant les services qu'elle a rendus à l'église, et par sa libéralité envers les nécessiteux de la Commune et tous les bienfaits rendus au pays, décide d'offrir à ses enfants et notamment à Monsieur le Baron Théobald Egide de MORACIN, propriétaire à Montigny-Valence, un terrain à son choix dans le carré destiné aux sépultures privées du cimetière de Valence et d'une superficie suffisante pour y établir le Mausolée qu'il jugera convenable afin d'y perpétuer le souvenir de cette dame bienfaitrice.

25 NOVEMBRE 1866 - Monsieur le Maire expose que le devis des dépenses de la maison d'école se montant à la somme de 12 500 F ayant été approuvé, les travaux seront exécutés par la Société GUIL-LEMAIN entreprise à Féricy.

1867

10 OCTOBRE 1867 - Le Conseil Municipal considérant que le château et la Ferme de Montigny, la Ferme de l'Archevêque et le manoir de Chambry contiennent un grand nombre d'habitants éloignés de l'église et qui ne peuvent assister aux offices, émet le vœu que la Chapelle de Montigny soit érigée en chapelle publique.

28 NOVEMBRE 1867 - Monsieur le Baron de MORACIN accepte que la chapelle de Montigny soit érigée en Chapelle de secours, et de prendre en charge les frais de célébration du culte et de l'entretien.

1er DÉCEMBRE 1867 - Arrêté de Police concernant le dépôt des voitures sur la voie et la place:

Considérant qu'il est urgent de remédier à un abus qui s'est introduit dans la Commune, notamment par les cultivateurs et les aubergistes qui déposent et laissent stationner de jour, comme de nuit des voitures vides ou chargées, voulant prévenir le danger pour les enfants sortant de l'école,

et pour les personnes qui ont besoin de vaquer avec sécurité à leurs affaires pendant la nuit,

Avons arrêté ce qui suit:

Article 1er: Il est fait défense de déposer des voitures ou tout autre instrument encombrant les rues ou place publique, ni de jour, ni de nuit à dater du dit arrêté.

Article 2: Le garde champêtre et notre adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté, de constater les contraventions qui seront poursuivies devant le Tribunal Compétent et punies par la Loi.

P. COUTURIER
Conseillère municipale

ASSEMBLEE GENERALE du CLUB Maurice VINCENT 19 mars 1992

Voici le compte-rendu de l'année 1991.

Une année toute simple qui nous réunit toutes les semaines, avec seulement le regret de voir notre nombre diminuer, sans nouveaux et nouvelles pour combler les inévitables départs.

Nous voudrions bien que notre Club devienne de plus en plus un groupe d'amitiés, sans distinction d'âge, avec des éléments plus jeunes qui entraîneraient plus efficacement le groupe et lui donneraient une nouvelle vie.

Comme chaque année la Municipalité nous a offert la Galette des Rois et le repas traditionnel à l'auberge.

Au mois d'avril, voyage à Paris, avec déjeuner en cours de route, au Centre des Sports d'Issy les Moulineaux, et l'après-midi "Jacques Martin" en direct.

Quelques unes d'entre nous ont participé aux sorties d'Echouboulains, très agréables: déjeuner à la ferme de la Recette et promenade sur la Seine.

Plus tard nous retournons à Paris pour une représentation d'extraits d'opérettes au cours des ans, très réussie.

Notre exposition-vente du 14 juillet s'est déroulée près de la Mare aux Usages, avec le VALC, ce qui lui donne une allure plus agréable et vivante.

En octobre, nous sommes sortis avec Machault pour aller à Alençon applaudir André Verchuren, mais nous avons été un peu déçues de ne pas avoir visité Chartres ni Alençon.

Et pour finir l'année nous avons réuni tous nos inscrits autour des tables accueillantes du St Georges.

Pour l'année qui commence nous voudrions valoriser la réunion de 1er jeudi du mois par des jeux de société.

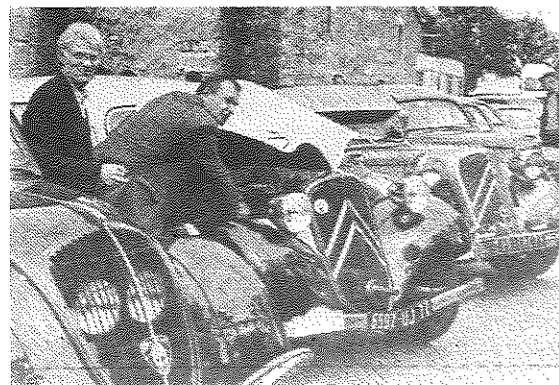
Avis et appel aux amateurs de belote et autres jeux.

Vieilles voitures et fête foraine

Dauphine, Caravelle,
Peugeot 202...

L'exposition de vieilles
voitures a clôturé en
beauté la fête foraine de
Valence.

UN petit air de nostalgie planait dimanche sur la place de l'église de Valence-en-Brie. Les enfants profitaient des derniers tours de manèges de la fête foraine. Après les avoir fait rêver pendant trois jours, elle se terminait dans la joie.



Les plus grands, eux, se laissaient aller à raconter leurs souvenirs en admirant ce qui constituait le clou de ces trois jours de fête : une exposition de vieilles voitures. Treize en tout, exposées en plein air grâce à l'Amicale locomotion de Melun et sa région. Dauphine, Caravelle, Porsche, Peugeot de 1928, Fiat Belela... Sous un soleil à peine voilé et le sourire aux lèvres, les curieux se sont pressés toute la journée pour admirer ces voitures de grand-papa.



Les enfants ont la parole.

En classe de neige



Cette année, nous sommes partis en classe de neige au mois de février. Nous avons séjourné pendant 11 jours à Châtel. Voici deux d'entre nous qui nous promenons en ski de fond sur les pistes enneigées de la Vallée d'Abondance.

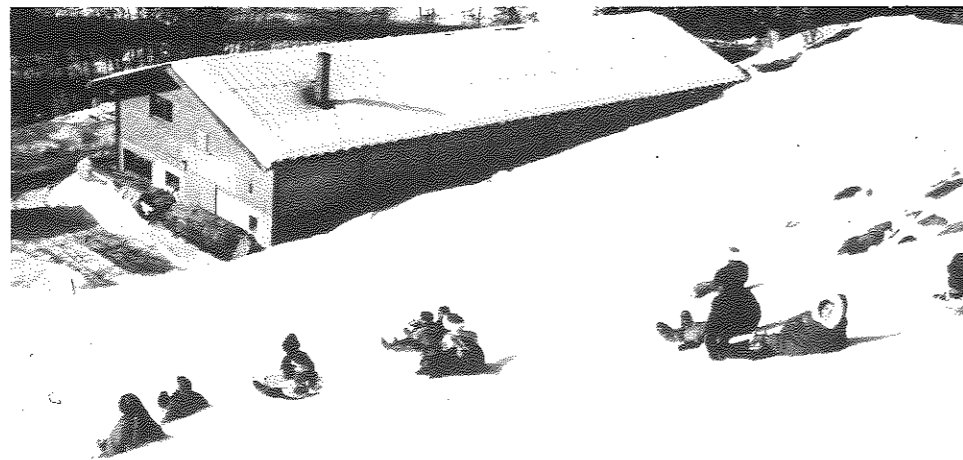
Aurélië ROUQUET et Sylvain VAUCHER

En classe de neige



Tous les jours, nous allons glisser sur les pistes de Super Châtel. Il neigeait, il faisait froid, mais nous étions bien équipés et nous ne craignons pas la froidure du mois de février.

Amélie GALAND et Mathieu GARPIEL



Quelle joie de glisser sur le dos ou sur les fesses, sur les pentes verglacées près du chalet!!! Mais quel mal nous avons eu pour remonter!!!

Angélique DUCHEMIN et Fabien SOUVERAIN

En classe de neige



Nous voilà sur les pistes de ski fond. Le ski de fond est très différent du ski alpin. Nous avons fait de belles promenades à travers les forêts enneigées. C'était très amusant d'avoir de petites chaussures avec le talon décollé du ski!

Alexandra CONFLANT et Guénaëlle LE BORGNE

Qui tire l'autre? Est-ce la skieuse qui tire le moniteur ou le moniteur qui tire la skieuse?

Seule Amélie pourra nous le dire!!!

Angelo OLIVEIRA et Grégory GANDOIN

En classe de neige



Une nuit, il a neigé très fort. Le matin, nous avons fait des bonshommes de neige et des batailles de boules de neige. C'était super!

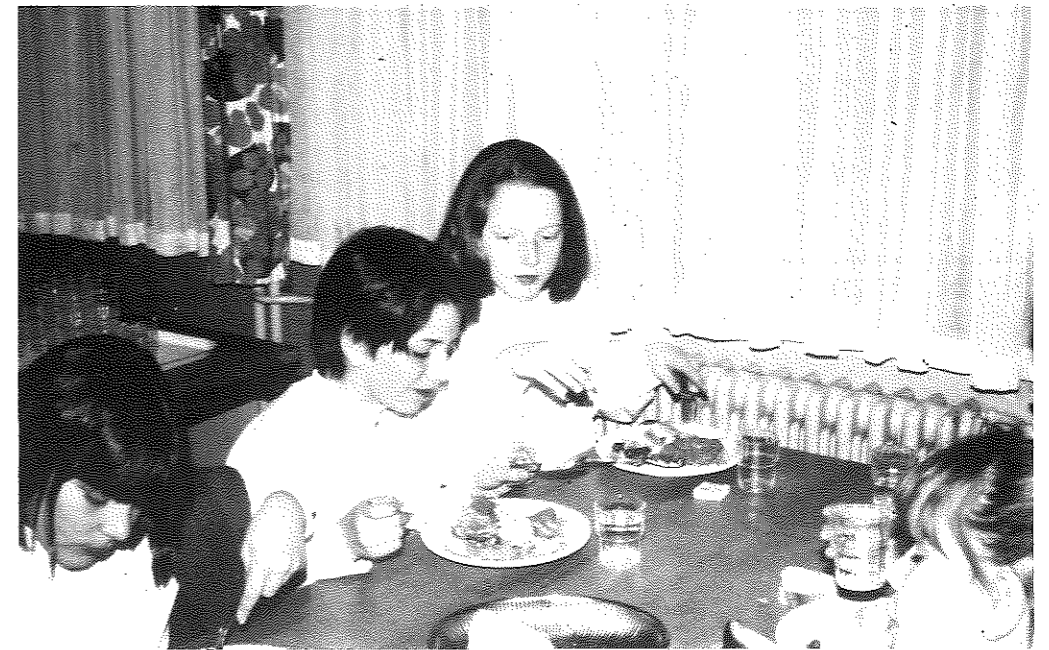
Élodie Le BORGNE et Jacques ROQUES



Un matin, nous avons fait une promenade avec des raquettes en plastique. Le guide nous a donné des tas de renseignements sur les animaux et les arbres. C'était super cette promenade en raquettes!!!

Sandrine LALAUS et Aklé MAHMOUDI

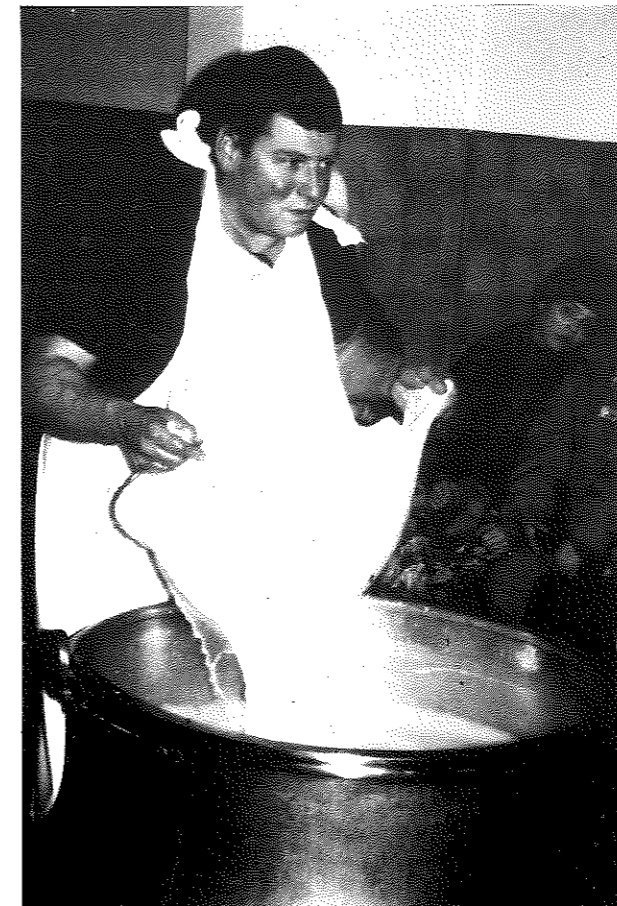
En classe de neige



Pendant la classe de neige, nous avons très bien mangé. Tous les soirs, nous avons de la soupe ou du potage.

Voici Guénaëlle et Aurélie devant leur assiette bien garnie, lors de la fête du samedi soir.

Ouardia MAHMOUDI et Benoît ANDRÉS



Un jour, nous avons visité une fromagerie. Le fermier nous a expliqué comment on fabriquait le fromage d'Abondance. Le voici, au moment où il retire le caillé du chaudron.

Isabelle BERTHAUD et David PICHEREL

Notre voyage à Paris, le 18 juin 1992

(Texte écrit par les élèves des CP et CE.1)

Nous avons rendez-vous sur la place de l'Église à 7 heures 45.

Le car est arrivé et nous avons mis nos sacs dans la soute.

Nous sommes montés dans l'autobus et en route pour Paris!

Le voyage a duré deux heures parce qu'il y avait des bouchons sur les routes.

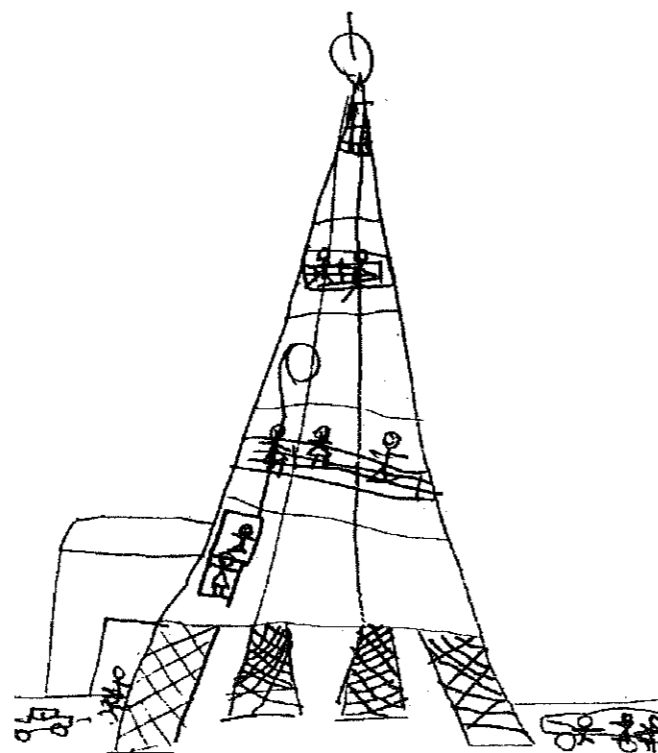
Nous sommes enfin arrivés à Paris juste en face de la Tour Eiffel.

Nous avons regardé la Tour Eiffel pendant que M. Petit est allé chercher les tickets.

Nous sommes montés en ascenseurs jusqu'en haut et nous avons vu la ville de Paris: la Seine, l'Arc de Triomphe, Notre Dame, le Bois de Boulogne, la Maison de la radio...

Ensuite, nous sommes allés au bord de la Seine et nous avons embarqué sur un grand bateau de plus de 300 places.

Nous sommes passés sous le Pont Neuf.



La Tour Eiffel, vue par Cécile PARET (6 ans)



Même du second étage, c'est impressionnant Paris, vu d'en haut.



Ils sont bien calmes ces élèves de Valence qui attendent le départ du bateau-mouche pour une promenade sur la Seine.

Nous avons vu Notre Dame, la Mairie de Paris, la Statue de la Liberté, la Gare d'Orsay, des péniches à quai...

A 13 heures, nous avons pique-niqué sur le quai, au bord de la Seine.

Puis, nous avons repris le car pour aller au Musée de l'Air et de l'Espace au Bourget.

Nous avons vu des avions modernes et la fusée Ariane à l'extérieur du Musée.

Nous sommes montés dans un Concorde.

Et à l'intérieur du Musée, nous avons examiné des avions anciens: le Point d'Interrogation de Costes et Bellonte, l'avion d'Ader, l'avion des frères Wright, l'avion de Farman, l'avion de Lindberg, l'avion de Blériot, l'avion de Roland Garros, etc...

Nous sommes remontés dans le car et nous sommes revenus rapidement à Valence à l'heure prévue à 17 heures 30.

A la maison, nous avons raconté ce voyage à nos parents et nous espérons retourner à Paris avec eux un jour.

Toute l'école de Valence devant la Caravelle qui servait à transporter le Président de la République.

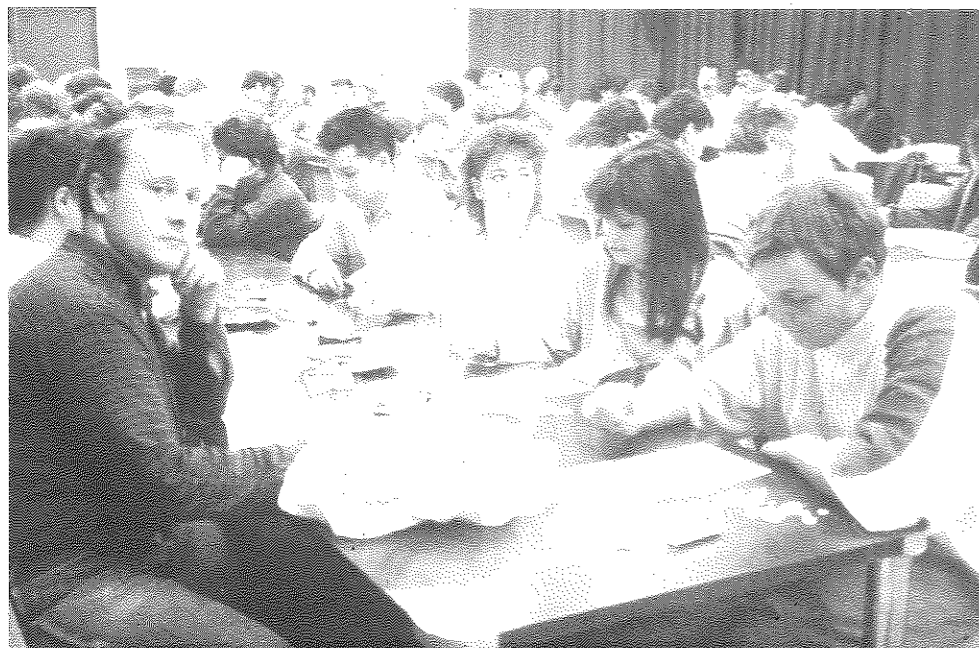


REVUE de PRESSE

VIE ASSOCIATIVE

Loto du cyclotourisme

Un cochonnet en jeu!



Le loto organisé par la section cyclotourisme autour de son président Francinet Verstraete, a obtenu un vif succès, samedi soir, salle polyvalente.

Il faut souligner l'animation dynamique de Ludovic, Agnès et Jojo!

De nombreux participants étaient venus tenter de gagner le VTT, le four à micro-ondes, la chaîne hi-fi et des lots de victuailles.

Le gag de la soirée était un lot surprise: un petit cochon gagné par Mlle Paret... Ce qui a provoqué un bon moment de joie dans l'assemblée.

Bal du foot

Champagne et ambiance !



Les danseurs ont tardé à venir, samedi soir, au bal organisé par l'association de football, mais sur le tard, l'ambiance était fort joyeuse.

L'orchestre TDNK a su dynamiser les participants en interprétant de grands succès d'hier et d'aujourd'hui.

Cette association, présidée par Daniel Redon, a organisé cette soirée dansante, afin de mieux aménager la réception des amis allemands de Rendel, qui devraient venir à la Pentecôte.

Cette rencontre sera l'occasion de fêter le vingt-huitième anniversaire du jumelage sportif.

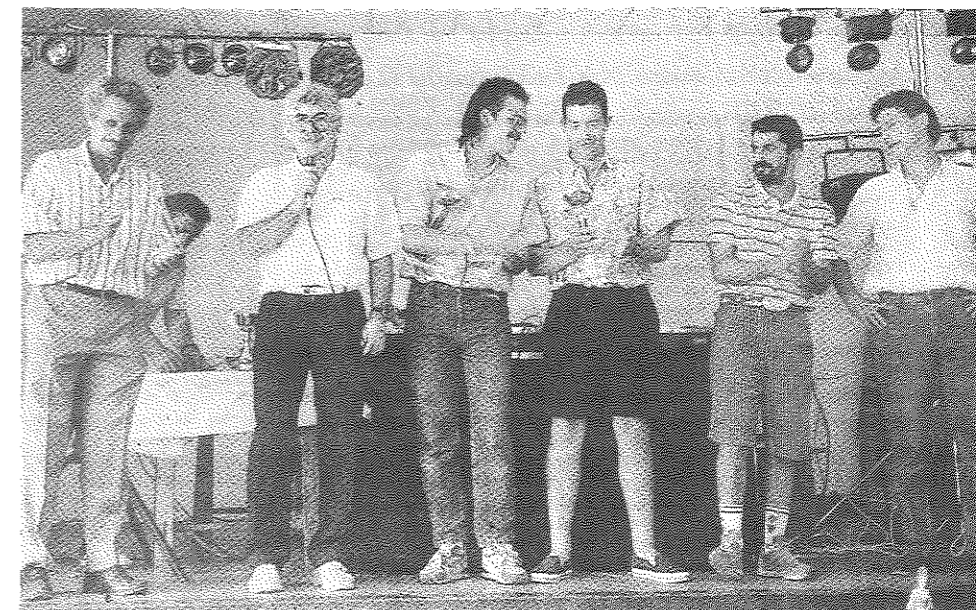
Football

Pour se faire plaisir...

Pour fêter la fin de saison, se retrouver entre amis et préparer la venue des sportifs allemands pour la Pentecôte, le club de football a invité ses sponsors, ses amis et les bénévoles de l'association à un buffet très convivial, samedi à midi.

Le président, M.Redon, a souligné l'importance du sport chez les petits et récompensé par une médaille les participants à l'école de football. L'équipe première s'est bien comportée et a été également félicitée.

Puis les familles, les élus et les sponsors ont levé le verre de l'amitié.



Jumelage sportif

Valence-Rendel c'est toujours l'amour!



Arrivés samedi matin après une nuit de voyage en car, les amis allemands de Rendel ont été accueillis avec chaleur par les Valençois.

C'est une tradition, la rencontre est d'abord sportive. Les footballeurs ont joué leur match avec une arrivée de ballon spectaculaire en ULM, offerte par le président Daniel Redon (Les Allemands ont gagné 2

à 1).

Puis samedi soir une petite soirée animée par Jean-Claude Six, un professionnel de talent, était un prétexte bien agréable à la grande soirée officielle du dimanche. Nous en reparlerons.

Sachez seulement que les Valençois ont créé la surprise, d'abord avec Daniel Jacquet qui s'est dé-

guisé en Edith Piaf plutôt rigolote, et le jeune Sylvain, huit ans qui a récité façon Mitterrand-Chirac, un petit texte à lui...

Un grand merci des organisateurs et de leur dynamique président, à Patrick Besnault, footballeur et paysagiste qui a mis son talent au service de la décoration de la salle des fêtes.

NOS JOIES

NAISSANCES

Charlène PRIXAIN née le 14 mars 1992
Jimmy HERBLOT né le 8 mai 1992
Alexandre DUCHEMIN lé le 23 mai 1992
Diane ROBERT née le 10 juin 1992
Caroline ROQUES née le 12 juin 1992
Noémie GALAND née le 21 juillet 1992
Marion ROUQUET née le 11 août 1992

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur aux bébés

NOS PEINES

DÉCÈS

Mr Joseph TUREK décédé le 27 février 1992
Mr André JACQUET décédé le 9 mai 1992
Mr Tadeuz LIPPA décédé le 7 juin 1992
Mme Augustine CANQUERY décédée le 9 août 1992

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

EXPRESSION DIRECTE

L'expression directe; cela nous convient; car aujourd'hui prendre des décisions et les assumer, d'une manière abstraite ou aléatoire ne suffit plus. Il convient surtout d'expliquer, de communiquer, de montrer que des positions, relatées dans un compte-rendu souvent succinct, ne relèvent pas du simple arbitraire, mais sont motivées et reposent sur des critères objectifs.

Pour étayer ce propos nous nous reporterons à une décision intervenue lors d'une récente réunion de conseil et relatée par ailleurs.

Budget et fiscalité locale

Il est des situations pour lesquelles il convient d'envisager les conséquences à moyen terme voire au-delà.

L'augmentation de la population (inévitabile compte tenu de la proximité de pôles importants) et son rajeunissement appartiennent à cette famille. Ils sont certes porteurs d'espoirs mais aussi de contraintes; et celles-ci s'expriment en termes de charges nouvelles pour la collectivité. Il suffit pour s'en convaincre d'énumérer quelques-uns des services nouveaux qui se développeront prochainement dans notre commune:

- Création d'un foyer polyvalent (ouvert aux associations)
- Installation d'une cantine dans le cadre du regroupement pédagogique (impliquant également des heures de personnel supplémentaires)
- Informatisation de la mairie (permettant de gérer des services nouveaux)
- Interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable
- Conteneurisation complète de la commune à envisager.
- etc ...

Malheureusement, ces services nouveaux mis en place pour un confort accru de tous, ont un coût et celui-ci est en constante augmentation. Il n'est donc pas aberrant que tout cela entraîne des répercussions au niveau de la fiscalité directe locale puisque c'est elle qui alimente le budget communal.

Ne pas l'admettre aujourd'hui, équivaut à repousser à demain une échéance qui n'en sera devenue que plus douloureuse.

*COUTURIER P. DAVID D. JACQUET D.
ROUQUET T. ROUSSEAU R.*

Jacques PEUTAT n'est plus

En ce mois de Juillet, Jacques a quitté pour toujours le cercle de sa famille et de ses amis, et de tous ceux qui l'ont connu.

A 53 ans il nous laisse tous à nos souvenirs.

Jacques était de ceux que l'on aime rencontrer, il faisait partie de ces hommes pour qui le travail et l'amitié allaient de pair.

Toujours disponible et affable il ne comptait jamais son temps, ni son argent, pour les autres ... ! Les associations, les amis et les copains peuvent en témoigner. De Paris à Montereau; Valence était une étape incontournable, il aimait voir et revoir ceux qui faisaient partie de sa vie, tant professionnelle, qu'amicale et sportive.

La bonne humeur l'habitait en permanence, et les soucis n'avaient pas de prise sur lui.

Homme de dialogue et de savoir, il savait conseiller sans jamais se prendre au sérieux, qualité rare aujourd'hui.

Dès le premier numéro du Valençois en 1983, c'est lui et toute son équipe qui se mettra à notre disposition, et ne cessera d'améliorer l'image de notre Bulletin Municipal.

Il avait choisi de se retirer plus tard à la retraite dans une région qui l'avait adopté; "le sud Ouest"; le destin en a décidé autrement.

A son épouse, à ses deux fils, à toute sa famille; l'équipe de Rédaction du Valençois présente toutes ses sincères condoléances, et s'associe à leur douleur.

Au revoir Jacques

Daniel REDON

**Ne gaspillez pas
l'eau...**

**L'eau n'est pas
source de Vie...**

C'EST LA VIE !

Sens obligatoire, sens interdit et stop;
Ces panneaux ont fait leur apparition depuis le début Février. 91

Alors...

**Respectez-les
Roulez moins vite...**

Le respect du code de la route, c'est aussi le respect de la vie des autres.



"SPAR"

épicerie-fruits-légumes-butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Eglise Valence en Brie

TÉL.: 64 31 83 62

LIBRAIRIE - PAPETERIE
PLEIN CIEL

E^{TS} CHAMBON S.A.

FOURNITURES BUREAU ET
FOURNITURES SCOLAIRES

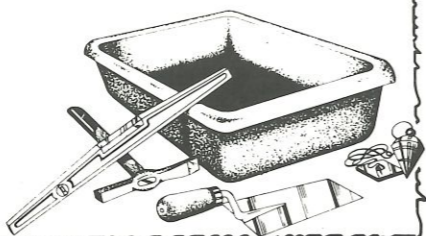
Tél.: 64 32 08 27

8, Rue du D^r Arthur Petit
77130 MONTEREAU

Entreprise Générale de Maçonnerie

DE ALMEIDA Gil

4, rue au Lard
77130 MONTEREAU
Tél. 64.32.03.17



Serge BOURQUI



◆
Peinture
Vitrerie
Revêtement sols et murs
Ravalement
Nettoyage façade
Nettoyage moquette
◆

23, rue du Lavoir
77950 SAINT GERMAIN LAXIS  60.68.45.95

S.A.R.L. TRANSPORTS

.....
JACQUET
.....

Tél. : 64 31 82 91

(lignes groupées)

Semi-Remorques
Savoyarde - Benne
Surbaissés - Télescopique
Plateau Ridelles

13, rue Octave Rousseau 77830 VALENCE-EN-BRIE

VAG MELLUN



**25 Av. G. Pompidou
77000 MELLUN**

TÉL. : 64 52 99 98

VOTRE CONCESSIONNAIRE

Grand Cru d'Ecosse



Sachez apprécier et consommer avec modération.

Distribué par **PERRIER-JONËT/ BARTON & GUESTIER** Distribution,
Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 40.04.46.00.
L'ABUS DE L'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.